



Statue de ROUGET DE LISLE, par BARTOLDI  
Place de la Chevalerie

**LONS-LE-SAUNIER**

**JURA - FRANCE**

# Hymne des Marseillais.

*Allegretto assai*

Allons, en - fans de la pa - tri - e! le jour de gloire est arri -

Piano

vé. Contre nous de la ty - ran - ni - e. L'etor - dard sanglant est le - vé, l'etor -

dard sanglant est le - vé. Enten - dez - vous dans les campagnes mu - get ces féro - ces sol -

datés? Ils viennent, jusque - dans nos bras, Egort - gel nos fils, nos com -

*sf*

pagnes!... aux armes, Citoy-ens! for-mez nos batail-lous! mar-

chez, marchez qu'un sang im-pur a-breuve nos sillons.

*Coro.*  
 aux armes Citoy-ens! formons nos batail-lous: Marchons, mar-  
 aux ar-mes, Citoy-ens! formons nos batail-lous: Marchons,  
 aux ar-mes, Citoy-ens! formons nos batail-lous: Marchons

chons, qu'un sang im-pur a-breuve nos sil-lons.  
 marchons, qu'un sang im-pur a-breuve nos sil-lons.  
 marchons, qu'un sang im-pur a-breuve nos sil-lons.

N<sup>o</sup> 23

# Hymne des Marseillais

---

Je fis les paroles et l'air de ce Chant à Strasbourg, dans la nuit qui suivit la proclamation de la guerre, fin d'avril, 1792. intitulé d'abord Chant de l'armée du Rhin, il parvint à Marseille par la voie d'un journal constitutionnel, rédigé sous les auspices de l'illustre et malheureux Diétrich. Lorsqu'il fit son explosion, quelques mois après, j'étais errant en Alsace sous le poids d'une destitution, encourue à Lunéville pour avoir refusé d'adhérer à la catastrophe du 10. août, et poursuivi par la proscription immédiate qui l'année suivante, dès le commencement de la terreur, me jeta dans les prisons de Robespierre, d'où je ne sortis qu'après le neuf thermidor.

( R. D. L. )